



Schola Europaea

Bureau du Secrétaire général

Secrétariat général

Réf. : 2019-11-D-17-fr-1-Annexe
Original : EN

Déclaration du Conseil supérieur sur la situation des Ecoles européennes de Bruxelles

Conseil supérieur des Ecoles européennes

Réunion des 3 au 5 décembre 2019 à Bruxelles

Déclaration du Conseil supérieur sur la situation des Ecoles européennes de Bruxelles

Lors de sa réunion des 3 au 5 décembre à Bruxelles, le Secrétaire général des Ecoles européennes a attiré l'attention du Conseil supérieur sur la situation extrêmement critique dans laquelle se trouvent les Ecoles européennes de Bruxelles. Les quatre sites principaux (Ecoles européennes de Bruxelles I – Uccle, Bruxelles II – Woluwé, Bruxelles III – Ixelles et Bruxelles IV – Laeken) tournent au-delà de leur capacité, trois d'entre eux depuis plusieurs années.

Le site provisoire de Berkendael, qui a été mis à disposition en attendant la livraison de la cinquième école, devrait atteindre sa capacité maximale lors des inscriptions pour l'année scolaire 2020-2021.

L'annexe, qui montre la population scolaire passée, actuelle et prévue, illustre cette situation. Le calcul de la population scolaire prévue repose sur la croissance enregistrée ces dernières années. Les prévisions passées n'ont jamais surestimé la population scolaire à venir.

En 2010, le Conseil supérieur a adopté à l'unanimité, le Royaume de Belgique votant pour, la décision de demander une cinquième école à Bruxelles.

En 2015, le Conseil des ministres du gouvernement fédéral belge s'est engagé à mettre à la disposition des Ecoles européennes une cinquième école, d'une capacité nominale de 2500 élèves, à compter de septembre 2019.

En octobre 2018, le Conseil des ministres a décidé de la localisation de la cinquième école.

Depuis lors, en dépit des demandes répétées du Secrétaire général, appuyées par la Commission européenne, y compris au plus haut niveau politique, les autorités politiques belges n'ont plus communiqué la moindre information à ce sujet.

Le Conseil supérieur des Ecoles européennes :

déplore vivement cette situation ;

attire l'attention sur les risques qu'engendre la surpopulation pour la sécurité, la sûreté et le bien-être des élèves, du personnel et de la communauté scolaire dans son ensemble ; et

demande une réponse immédiate et une intervention urgente des autorités belges compétentes, conformément aux obligations prévues par la Convention.

En outre, le Conseil supérieur demande que :

la capacité supplémentaire nécessaire pour gérer l'augmentation régulière et continue de la population scolaire dans un environnement sûr et sain soit mise à disposition à partir de l'année scolaire 2020-2021, en attendant la livraison de la cinquième école de Bruxelles.

ANNEXE

School year	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Pupil Population	10,606	10,977	11,406	11,885	12,309	12,691	12,958	13,430
Increase	321	371	429	479	424	382	267	472
%	3,12%	3,50%	3,91%	4,20%	3,57%	3,10%	2,10%	3,64%

	Pupil numbers 2012	Pupil numbers 2013	Pupil numbers 2014	Pupil numbers 2015	Pupil numbers 2016	Pupil numbers 2017	Pupil numbers 2018	Pupil numbers 2019	Theoretical capacity
EEB1-UCC	3,040	3,086	3,277	3,394	3,344	3,421	3,390	3,349	3 100
EEB1-BK	-	-	-	-	165	323	559	730	1 000
EEB2	3,144	3,088	2,961	2,998	3,056	3,101	3,075	3,175	2 850
EEB3	2,892	2,875	2,908	2,995	3,041	3,068	3,099	3,202	2 650
EEB4	1,530	1,928	2,260	2,498	2,703	2,778	2,835	2,974	2 800
Total	10,606	10,977	11,406	11,885	12,309	12,691	12,958	13,430	12 400

Croissance de + de 400 élèves par an, avec un site temporaire d'une capacité de 1500 élèves disponible en 2021

